

Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION



29 novembre 2017

Signature d'un accord régional pour favoriser l'emploi des jeunes de l'Île de la Réunion

L'Etat, Prism'emploi de La Réunion, l'Association Régionale des Missions Locales, le FAF.TT se sont engagés en faveur de l'emploi des jeunes, notamment en Garantie Jeunes, pour renforcer leur employabilité et les accompagner vers l'emploi. Cet accord reflète la politique volontariste initiée par le gouvernement qui souhaite faciliter l'accès au marché du travail aux jeunes de l'Île de La Réunion.

D'une durée de trois ans, cet accord démontre la volonté des agences d'emploi et des missions locales du territoire réunionnais de s'engager en faveur des jeunes

CHIFFRES CLES DE L'INTERIM A LA REUNION EN 2016¹

- 42 agences d'emploi
- 1 926 salariés intérimaires en ETP (équivalent temps plein)
- Les ouvriers qualifiés (46,5 %), les ouvriers non qualifiés (28,2 %) et les employés 20,2 % constituent la quasi-totalité de l'emploi intérimaire
- les 20-29 ans représentent 38,0% de l'emploi intérimaire
- En 2016, 56 800 contrats de mission ont été signés.

¹ Source : http://reunion.dieccte.gouv.fr/sites/reunion.dieccte.gouv.fr/IMG/pdf/l_emploi_interiminaire_en_2016-2.pdf

UN ACCORD DÉDIÉ A L'INTEGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Sur l'île de La Réunion, environ 21 000 jeunes sont demandeurs d'emploi, soit 13,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire. L'intérim constitue alors pour les jeunes notamment peu qualifiés, un véritable tremplin vers l'emploi et la qualification. Ainsi, au niveau national, les jeunes de moins de 25 ans représentaient en 2016, 23,6% de l'ensemble de l'emploi intérimaire, soit 140 590 jeunes intérimaires en équivalent temps plein.

Pour accompagner les jeunes vers l'emploi, plusieurs dispositifs ont été initiés sur le territoire. Les missions locales, en charge de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en recherche d'emploi, ont été en contact avec 50 000 jeunes en 2016. L'association Régionale des Missions Locales de l'île de la Réunion peut compter sur un réseau de 47 lieux d'accueil sur le territoire, mobilisant 358 salariés (au 31/12/2016) qui ont permis à 6 887 jeunes de démarrer une situation d'emploi et à 2 303 autres jeunes de démarrer un contrat en alternance. La Réunion a été un des 10 premiers territoires à expérimenter le dispositif Garantie-Jeunes dont la mise en œuvre a été confiée aux missions locales en 2013. L'objectif est d'intégrer les jeunes de 16 à moins de 26 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET) sur le marché de l'emploi à travers un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie financière. Ils bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. En 2017, ce sont 2 561 jeunes qui bénéficient de ce dispositif.

Pour poursuivre leurs engagements initiés au niveau national en 2014, l'Etat, Prism'emploi de La Réunion, L'Association Régionale des Missions Locales de La Réunion et le FAF.TT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) ont signé un accord qui a pour objectif de renforcer l'intégration des jeunes vers le marché du travail.

UN CADRE STRUCTURANT POUR FAVORISER LES SYNERGIES

Cet accord vise à consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans des approches complémentaires.

Il permettra de mobiliser des services adaptés aux besoins des jeunes et des entreprises clientes au travers de la démarche « Mission jeunes » et de l'accompagnement des jeunes par les Missions locales, en particulier dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Les objectifs de cet accord sont multiples :

- Renforcer les opportunités d'accès des jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable,
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à des premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours,
- Renforcer la qualification des jeunes intérimaires pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires,
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins à leur accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, mutuelle,...),
- Contribuer la mise en œuvre de la Garantie Jeunes en articulant la démarche « Mission jeunes » avec celle de la Garantie Jeunes
- Professionnaliser les acteurs sur les offres de services des missions locales et des agences d'emploi.

UN SUIVI ET UN PILOTAGE ASSURÉS PAR UN COMITÉ RÉGIONAL

Les parties signataires considèrent qu'il est essentiel de mettre en place les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs et des actions prévus dans le cadre de l'accord et de rendre compte des résultats obtenus.

Le suivi et le pilotage de l'accord seront réalisés au sein d'un comité régional à l'appui des éléments de bilan transmis par les correspondants désignés par chaque partie signataire. Le comité, se réunira au moins deux fois par an, avec comme objectifs de faciliter la réussite des actions initiées localement et mettre en place des actions de communication sur les résultats obtenus.

« La population active jeune a besoin d'être accompagnée à s'insérer sur le marché du travail. Cet accord répond parfaitement à cet objectif et permettra à un plus grand nombre de jeunes d'accéder à l'emploi » commente **Sylvie Guillery**, Directrice de la Dicccte de La Réunion.

« Accompagner les jeunes vers l'emploi fait partie d'un des rôles des missions locales, ce qui explique notre investissement dans cet accord. La mobilisation de l'offre de services du FAF.TT au sein des agences d'emploi complète l'accompagnement réalisé par les conseillers des missions locales et favorise un meilleur accès des jeunes au monde de l'entreprise et à de premières expériences professionnelles. »

témoigne **Hermann Rifosta**, Président de l'Association Régionale des Missions Locales de La Réunion.

« L'intérim est une solution pour accéder à un emploi, notamment pour les jeunes qui ne disposent pas d'expérience. Notre rôle dans cet accord consiste à les aider en mobilisant les agences d'emploi pour les aider à gagner en qualifications et à l'acquisition de compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi pérenne » explique **Eric Matz**, Délégué Prism'emploi de La Réunion.

« Les jeunes ont parfois du mal à se valoriser et à construire leur parcours professionnel. Notre rôle sera d'informer les missions locales et les agences d'emploi de la démarche Missions Jeunes et de les accompagner dans leur plan de formation » souligne **Fabien Arnaud**, Directeur Général du FAF.TT.

Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

aennaciri@golin.com

A propos de la Dieccte

La direction des entreprises de la concurrence, consommation, travail et emploi est garante de l'ordre économique et social. Son action en direction des entreprises permet une intervention globale articulant appui au développement économique, compétitivité, législation sociale et droit économique.

La Dieccte remplit les missions suivantes :

- Assurer l'effectivité du droit, veiller à la santé et sécurité au travail, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
- Veiller au respect des règles de la concurrence et à l'application des règles en matière de métrologie légale, assurer la protection économique des consommateurs et la loyauté des transactions, à la sécurité des produits et des services

Piloter et animer les politiques d'appui aux entreprises, la politique de l'emploi, animer la gestion des fonds européens et contrôler la formation professionnelle

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 500 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos de l'ARML

Créée à l'initiative des présidents des missions locales de La Réunion en mai 1998, l'ARML réunit les quatre missions locales du territoire régional, et est en charge de la représentation, de la coordination et de l'animation du réseau des Missions Locales à La Réunion.

Elle a aussi pour mission d'organiser la formation continue des salariés, de participer à l'observation de la situation des jeunes suivis, de développer des partenariats avec les entreprises, les acteurs institutionnels et sociaux-économiques à La Réunion.

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi. www.faftt.fr

* OPCA, OPACIF, OCTA